

DECRET N° 71-88 /CP/SGG

du 13 Mai 1971

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil  
Présidentiel ;  
VU l'Ordonnance N°70- 34/CP du 7 mai 1970, portant Charte  
du Conseil Présidentiel ;  
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation  
du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 8 mai 1971 :

- Mr Pascal CHABI KAO, Ministre des Finances, est chargé de  
l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, pendant  
l'absence de Mr Edmond DOSSOU-YOVO.
  
- Mr Michel Bamènou TOKO, Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du  
Ministre de la Fonction Publique et du Travail, pendant  
l'absence de Mr Ambroise AGBOTON.

Article 2 - Pour compter du 10 mai 1971, le Docteur  
Daouda BADAROU, Ministre des Affaires Etrangères, est  
chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique et  
des Affaires Sociales, pendant l'absence de Mr Albert  
OUASSA.

Article 3 - Le présent décret sera publié au Journal  
Officiel.-

Fait à COTONOU, le 13 Mai 1971

par le Président du Conseil  
Présidentiel, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - Ministères 11 - HC 3  
SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 6 - DEP-DGAJL 4  
Dtion Stat. 2.